

CENTRE FUNÉRAIRE LEYLAVERGNE (CFL)

DOCUMENTATION GÉNÉRALE — PRESTATIONS ET FOURNITURES

Tarifs TTC applicables à compter du 1er octobre 2026

Établis en application de l'arrêté du 11 janvier 1999 modifié relatif à l'information sur les prix des prestations funéraires et des articles R. 2223-24 et R. 2223-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT)

Dénomination sociale et forme juridique	CENTRE FUNÉRAIRE LEYLAVERGNE (CFL), société par actions simplifiée (SAS) au capital de 51 000 €
Immatriculation	RCS Niort 389 136 524 — SIRET du siège 389 136 524 00037 — TVA intracommunautaire FR34 389 136 524
Adresse du siège social	ZA de la Croix Camus, rue Gutenberg, 79100 Sainte-Verge — Tél. 05 49 96 37 37
Représentant légal	Président : SPV MUNEA 86 79 (SIREN 952 485 415)
Établissements et numéros d'habilitation préfectorale	Sainte-Verge (siège) — ZA de la Croix Camus, rue Gutenberg, 79100 Sainte-Verge — n° 23-79-0062 Loudun — 14 rue du Stade, 86200 Loudun — n° 22-86-002 Doué-la-Fontaine — La Saulaie V, rue de la Croix Germain, 49700 Doué-en-Anjou — n° 25-49-0208 Saumur — 62 rue du Pont Fouchard, Bagneux, 49400 Saumur — n° 25-49-0209
Prestations pour lesquelles l'entreprise est habilitée (art. L. 2223-19 CGCT), dans les limites de l'arrêté d'habilitation de chaque établissement	<ul style="list-style-type: none">• transport de corps avant et après mise en bière ;• organisation des obsèques ;• soins de conservation (actes de thanatopraxie) ;• fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires ;• gestion et utilisation des chambres funéraires ;• fourniture des corbillards et des voitures de deuil ;• fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.
Site internet	https://www.centre-funeraire-cfl.fr — documentation générale et notice d'information accessibles depuis la page d'accueil de notre site internet
Médiateur de la consommation (art. L. 616-1 C. conso.)	ANM Conso — 2 rue de Colmar, 94300 Vincennes — https://www.anmconso.com — Tél. 01 58 64 00 05, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h

Prestations rendues obligatoires par un texte législatif ou réglementaire

Certaines prestations sont réglementairement obligatoires :

- la fourniture du cercueil avec une plaque d'identité, une cuvette étanche et quatre poignées (rubrique 3) ;
- la housse mortuaire en cas de transport avant mise en bière (rubrique 2) ;
- si le défunt en est porteur, le retrait d'une prothèse (stimulateur cardiaque) fonctionnant au moyen d'une pile incompatible avec l'inhumation ou la crémation (rubrique 1) ;
- si vous optez pour une inhumation : le personnel pour l'inhumation, le creusement et le comblement de la fosse, l'ouverture et la fermeture du caveau (rubrique 7A) ;
- si vous optez pour une crémation : le personnel pour la crémation, la fourniture de l'urne avec la plaque et les prestations associées (scellement, dépôt en columbarium, inhumation sinon dispersion) (rubrique 7B).

Certaines prestations ne sont réglementairement obligatoires qu'en fonction des circonstances :

- les soins de conservation (actes de thanatopraxie) en cas de transport international du corps, selon la législation du pays d'accueil ou les règles fixées par la compagnie aérienne (rubrique 1) ;
- le cercueil hermétique muni d'un filtre épurateur en cas de cercueil fermé soit à résidence, soit dans un édifice cultuel ou dans un caveau provisoire, pour une durée excédant six jours, en cas de transport international du corps, selon la législation du pays d'accueil ou les règles fixées par la compagnie aérienne, et en cas d'infection transmissible ou décision du préfet (rubrique 3).

Vous pouvez librement accepter ou refuser les autres prestations qui vous sont proposées, dans la mesure où elles sont optionnelles.

Le transport du corps avant et après mise en bière est réalisé en fonction des circonstances et de vos choix. Dans tous les cas, il doit être opéré par un véhicule funéraire conforme aux prescriptions techniques prévues par la réglementation.

Frais dus à des tiers : lorsque les conditions sont réunies, la vacation de police (surveillance de la fermeture du cercueil) et, en cas de crémation, la redevance du crématorium sont avancées pour votre compte et refacturées sans majoration (rubrique 8).

Comment lire cette documentation générale

Le présent document présente, élément par élément, l'ensemble des prestations et fournitures proposées, selon les mêmes rubriques (1 à 8) que le devis qui vous est remis. Les prix sont répartis en trois colonnes, correspondant aux trois catégories de prestations :

Prestations obligatoires : prestations imposées par la réglementation, en toutes circonstances ou dès lors que la situation correspondante se présente (défunt porteur d'une prothèse à pile, transport avant mise en bière) ou que le mode de funérailles correspondant est retenu (inhumation ou crémation).

Prestations non réglementairement obligatoires mais pouvant le devenir selon les circonstances : soins de conservation et cercueil hermétique. Ils sont optionnels en temps normal et ne deviennent obligatoires que dans les circonstances précisées sous leur ligne (transport international, durée de conservation du cercueil fermé, infection transmissible, décision du préfet).

Prestations non obligatoires : toutes les autres prestations et fournitures, que vous êtes libre d'accepter ou de refuser.

Aucune prestation obligatoire n'est subordonnée à l'achat d'une prestation optionnelle. Les prix sont exprimés en euros TTC. Les conditions générales de vente figurent à la suite des tarifs et font partie intégrante de la présente documentation.

Un devis gratuit et sans engagement est remis avant toute commande. La notice d'information aux familles (art. R. 2223-24-1 CGCT) est à votre disposition en libre-service dans chacun de nos établissements, affichée de manière visible depuis l'extérieur de nos locaux et accessible dès la page d'accueil de notre site internet. La notice relative aux soins de conservation vous est remise par l'entreprise. La présente documentation est publiée sur notre site internet. Une note détaillée vous est délivrée à l'issue de la prestation. En cas de litige, vous pouvez saisir gratuitement le médiateur de la consommation indiqué ci-dessus.

1. PRÉPARATION ET ORGANISATION DES OBSÈQUES	Prestations obligatoires (€ TTC)	Prestations non réglementairement obligatoires mais pouvant le devenir selon les circonstances (€ TTC)	Prestations non obligatoires (€ TTC)
Démarches et organisation			
Réception, démarches et formalités administratives			91
Réception, démarches et formalités administratives — hors département, au-delà de 30 km du magasin			141
Organisation des obsèques (mise en place des moyens humains et techniques)			46
Réception, démarches et organisation — arrivée de corps, enfant			64
Soins et interventions sur le défunt			
Retrait d'une prothèse fonctionnant au moyen d'une pile (stimulateur cardiaque) — semaine	112		
Retrait d'une prothèse fonctionnant au moyen d'une pile (stimulateur cardiaque) — dimanches et jours fériés	163		
<i>Obligatoire uniquement si le défunt en est porteur (art. R. 2213-15 CGCT).</i>			
Soins de conservation — semaine		378	
Soins de conservation — dimanches et jours fériés		561	
Soins de conservation — cas spéciaux, semaine		582	
Soins de conservation — cas spéciaux, dimanches et jours fériés		643	
<i>Prestation non réglementairement obligatoire, qui le devient en cas de transport international du corps lorsque la législation du pays d'accueil ou les règles fixées par la compagnie aérienne l'exigent. La notice d'information relative aux soins de conservation vous est remise avant toute réalisation.</i>			
Toilette funéraire et habillage du défunt — semaine			150
Toilette funéraire et habillage du défunt — week-end et jours fériés			225
Location de matériel de réfrigération (conservation à domicile)			429
Chambres funéraires de Sainte-Verge et de Loudun			
Frais d'admission			66
Supplément pour admission de nuit (21 h – 6 h), dimanches et jours fériés			122
Forfait journalier en salon privatif			107
Forfait journalier en cellule réfrigérée			65
Mise à disposition de la salle technique (soins, habillage, toilette rituelle)			152
Chambre funéraire de Doué-la-Fontaine			
Frais d'admission			66
Supplément pour admission de nuit (21 h – 6 h), dimanches et jours fériés			122
Forfait journalier en salon privatif			107
Forfait journalier en cellule réfrigérée			65
Mise à disposition de la salle technique (soins, habillage, toilette rituelle)			152
<i>Le séjour en chambre funéraire est payant. Toutefois, lorsque le transfert a été demandé par le directeur d'un établissement de santé ne devant pas disposer d'une chambre mortuaire, sur attestation écrite qu'il n'a pas réussi à joindre la famille dans un délai de dix heures à compter du décès, le transport et les trois premiers jours suivant l'admission sont payés par l'établissement et ne peuvent pas être facturés à la famille (art. R. 2223-79 CGCT). Lorsque l'établissement de soins ou l'EHPAD dispose d'une chambre mortuaire, sa mise à disposition est gratuite pendant 3 jours.</i>			

2. TRANSPORT DU DÉFUNT AVANT MISE EN BIÈRE (SANS CERCUEIL)	Prestations obligatoires (€ TTC)	Prestations non réglementairement obligatoires mais pouvant le devenir selon les circonstances (€ TTC)	Prestations non obligatoires (€ TTC)
Véhicule funéraire de sortie de corps et son conducteur			112
<i>Le transport du corps avant et après mise en bière est réalisé en fonction des circonstances et de vos choix. Dans tous les cas, il doit être opéré par un véhicule funéraire conforme aux prescriptions techniques prévues par la réglementation.</i>			
Supplément dimanches, jours fériés et de 21 h à 6 h			169

2. TRANSPORT DU DÉFUNT AVANT MISE EN BIÈRE (SANS CERCUEIL)	Prestations obligatoires (€ TTC)	Prestations non réglementairement obligatoires mais pouvant le devenir selon les circonstances (€ TTC)	Prestations non obligatoires (€ TTC)
Housse mortuaire	56		
<i>Obligatoire en cas de transport avant mise en bière (art. R. 2223-29 CGCT).</i>			
Personnel de sortie de corps			101
Brancardage			96
Kilométrage au-delà de 50 km (par km)			1
Frais de transport (hôtel, restaurant...)			Sur devis
Correspondant (prestataire extérieur)			Sur devis
<i>Avant mise en bière, le transport du défunt vers le lieu de mise en bière doit intervenir dans les 48 heures suivant le décès. Ce lieu peut être, au choix de la famille : son domicile (y compris un EHPAD) ou la résidence d'un membre de sa famille, une chambre mortuaire, ou une chambre funéraire. Lorsque le transfert vers une chambre funéraire a été demandé par l'établissement de santé dans les conditions de l'art. R. 2223-79 CGCT, les frais de transport ne peuvent pas être facturés à la famille (voir rubrique 1).</i>			

Le prix indiqué en colonne « Prestations obligatoires » est celui de la prestation obligatoire : cercueil équipé conformément à la réglementation, avec quatre poignées, une cuvette étanche et une plaque d'identité (art. R. 2213-25 et R. 2223-29 CGCT). Aucun accessoire facultatif n'est compris dans ce prix. Les options (cache-vis, capiton, emblème) sont présentées séparément et peuvent être refusées sans incidence sur le prix du cercueil.

3. CERCUEIL ET ACCESSOIRES	Prestations obligatoires (€ TTC)	Prestations non réglementairement obligatoires mais pouvant le devenir selon les circonstances (€ TTC)	Prestations non obligatoires (€ TTC)
Cercueils pour inhumation			
PAILLE CROIX — chêne massif, vernis satiné	4 283		
Option : 10 cache-vis zamak vieux bronze			10
<i>Prix total du modèle avec l'option : 4 293 € — donné à titre indicatif, sans obligation d'achat de l'option.</i>			
ARGENTEUIL — chêne massif, finition gris inox	3 819		
Option : 10 cache-vis zamak nuit noire			10
<i>Prix total du modèle avec l'option : 3 829 € — donné à titre indicatif, sans obligation d'achat de l'option.</i>			
TULLY — frêne massif, vernis satiné	3 233		
Option : 8 cache-vis zamak nuit noire			10
<i>Prix total du modèle avec l'option : 3 243 € — donné à titre indicatif, sans obligation d'achat de l'option.</i>			
RAMBOUILLET — chêne massif, vernis satiné	3 007		
Option : 10 cache-vis zamak or			10
<i>Prix total du modèle avec l'option : 3 017 € — donné à titre indicatif, sans obligation d'achat de l'option.</i>			
ROUSSILLON — chêne massif, vernis satiné	2 788		
Option : 10 cache-vis zamak nickelé perlé			10
<i>Prix total du modèle avec l'option : 2 798 € — donné à titre indicatif, sans obligation d'achat de l'option.</i>			
PIERRE DE LUNE V2 — pin plaqué chêne, finition hydro	2 568		
Option : 8 cache-vis ABS nickelé			10
<i>Prix total du modèle avec l'option : 2 578 € — donné à titre indicatif, sans obligation d'achat de l'option.</i>			
TOURCOING — chêne massif, vernis satiné	2 360		
Option : 10 cache-vis zamak vieux bronze			10
<i>Prix total du modèle avec l'option : 2 370 € — donné à titre indicatif, sans obligation d'achat de l'option.</i>			
ECLIPSE — pin massif, laqué rouge / bleu / vert / corail / noir	2 130		
Option : 8 cache-vis ABS nickelé			10
<i>Prix total du modèle avec l'option : 2 140 € — donné à titre indicatif, sans obligation d'achat de l'option.</i>			
TRACY — pin massif, vernis satiné	1 911		
Option : 8 cache-vis bois clair			10
<i>Prix total du modèle avec l'option : 1 921 € — donné à titre indicatif, sans obligation d'achat de l'option.</i>			
NEVIS — pin massif, hydrocire	1 702		
Option : 10 cache-vis bois			8
<i>Prix total du modèle avec l'option : 1 710 € — donné à titre indicatif, sans obligation d'achat de l'option.</i>			
THENAC — chêne massif, vernis satiné	1 494		
Option : 10 cache-vis zamak vieux bronze			8
<i>Prix total du modèle avec l'option : 1 502 € — donné à titre indicatif, sans obligation d'achat de l'option.</i>			

3. CERCUEIL ET ACCESSOIRES	Prestations obligatoires (€ TTC)	Prestations non réglementairement obligatoires mais pouvant le devenir selon les circonstances (€ TTC)	Prestations non obligatoires (€ TTC)
PARCEY — chêne massif, vernis satiné	1 273		
Option : 8 cache-vis zamak vieux bronze			8
<i>Prix total du modèle avec l'option : 1 281 € — donné à titre indicatif, sans obligation d'achat de l'option.</i>			
NERAC — pin massif, finition hydropigmentée	1 064		
Option : 8 cache-vis bois blanc			4
<i>Prix total du modèle avec l'option : 1 068 € — donné à titre indicatif, sans obligation d'achat de l'option.</i>			
PARLY — chêne massif, vernis satiné	859		
PRECIAL — pin massif, bois brut	699		
Cercueils pour crémation			
POMPEI — pin massif, vernis brillant	3 221		
Option : 10 cache-vis ABS vieux bronze			8
<i>Prix total du modèle avec l'option : 3 229 € — donné à titre indicatif, sans obligation d'achat de l'option.</i>			
TARABEL — pin massif, vernis satiné	2 587		
Option : 8 cache-vis zamak or			4
<i>Prix total du modèle avec l'option : 2 591 € — donné à titre indicatif, sans obligation d'achat de l'option.</i>			
TALENSAC — pin massif, vernis satiné	2 367		
Option : 8 cache-vis boule or			4
<i>Prix total du modèle avec l'option : 2 371 € — donné à titre indicatif, sans obligation d'achat de l'option.</i>			
ECLIPSE — pin massif, laqué rouge / bleu / vert / corail / noir	2 130		
Option : 8 cache-vis ABS nickelé			10
<i>Prix total du modèle avec l'option : 2 140 € — donné à titre indicatif, sans obligation d'achat de l'option.</i>			
TRACY — pin massif, vernis satiné	1 911		
Option : 8 cache-vis bois clair			10
<i>Prix total du modèle avec l'option : 1 921 € — donné à titre indicatif, sans obligation d'achat de l'option.</i>			
NEVIS — pin massif, vernis satiné	1 703		
Option : 10 cache-vis bois rainuré			8
<i>Prix total du modèle avec l'option : 1 711 € — donné à titre indicatif, sans obligation d'achat de l'option.</i>			
TALLANS — pin massif, hydrocire	1 482		
Option : 8 cache-vis bois incolore			8
<i>Prix total du modèle avec l'option : 1 490 € — donné à titre indicatif, sans obligation d'achat de l'option.</i>			
TREBOIS — pin massif, vernis satiné	1 273		
Option : 10 cache-vis bois clair			8
<i>Prix total du modèle avec l'option : 1 281 € — donné à titre indicatif, sans obligation d'achat de l'option.</i>			
NERAC — pin massif, bois brut	1 068		
Option : 8 cache-vis bois blanc			4
<i>Prix total du modèle avec l'option : 1 072 € — donné à titre indicatif, sans obligation d'achat de l'option.</i>			
NATUBOIS — pin massif, finition hydropigmentée	851		
Option : 8 cache-vis bois brut			8
<i>Prix total du modèle avec l'option : 859 € — donné à titre indicatif, sans obligation d'achat de l'option.</i>			
PRECIAL — pin massif, bois brut	699		
Cercueils pour transport international et cas particuliers			
VYSIO — chêne massif, vernis satiné	1 456		
Option : 10 cache-vis boule or			10
<i>Prix total du modèle avec l'option : 1 466 € — donné à titre indicatif, sans obligation d'achat de l'option.</i>			
MOULURE — chêne massif, vernis satiné	1 254		
Option : 10 cache-vis zamak vieux bronze			8
<i>Prix total du modèle avec l'option : 1 262 € — donné à titre indicatif, sans obligation d'achat de l'option.</i>			
MARTIEL — pin massif, vernis satiné	956		

3. CERCUEIL ET ACCESSOIRES	Prestations obligatoires (€ TTC)	Prestations non réglementairement obligatoires mais pouvant le devenir selon les circonstances (€ TTC)	Prestations non obligatoires (€ TTC)
Cercueil hermétique muni d'un filtre épurateur		370	
<i>Devient obligatoire uniquement en cas de cercueil fermé soit à résidence, soit dans un édifice cultuel ou dans un caveau provisoire, pour une durée excédant six jours, en cas de transport international du corps, selon la législation du pays d'accueil ou les règles fixées par la compagnie aérienne, et en cas d'infection transmissible ou de décision du préfet (art. R. 2213-26 CGCT). En dehors de ces cas, un cercueil ordinaire suffit.</i>			
Cercueils hors cotes			
SONNAC — chêne massif, vernis satiné	1 831		
Option : 10 cache-vis zamak vieux bronze			5
<i>Prix total du modèle avec l'option : 1 836 € — donné à titre indicatif, sans obligation d'achat de l'option.</i>			
TREAL — pin massif, vernis satiné	1 624		
Option : 8 cache-vis ABS vieux bronze			8
<i>Prix total du modèle avec l'option : 1 632 € — donné à titre indicatif, sans obligation d'achat de l'option.</i>			
Cercueils enfants			
CE TOMBEAU 0,60 m — pin massif, vernis clair	323		
Option : Capiton satin uni rose ou ciel			21
Option : 6 cache-vis plastique or			3
<i>Prix total du modèle avec les options : 347 € — donné à titre indicatif, sans obligation d'achat des options.</i>			
CE TOMBEAU 0,80 m — pin massif, vernis clair	377		
Option : Capiton satin uni rose ou ciel			21
Option : 6 cache-vis plastique or			3
<i>Prix total du modèle avec les options : 401 € — donné à titre indicatif, sans obligation d'achat des options.</i>			
CE TOMBEAU 1,00 m — pin massif, vernis clair	462		
Option : Capiton satin uni rose ou ciel			21
Option : 6 cache-vis plastique or			3
<i>Prix total du modèle avec les options : 486 € — donné à titre indicatif, sans obligation d'achat des options.</i>			
CE TOMBEAU 1,20 m — pin massif, vernis clair	508		
Option : Capiton satin uni rose ou ciel			21
Option : 6 cache-vis plastique or			3
<i>Prix total du modèle avec les options : 532 € — donné à titre indicatif, sans obligation d'achat des options.</i>			
CE TOMBEAU 1,40 m — pin massif, vernis clair	574		
Option : Capiton satin uni rose ou ciel			21
Option : 6 cache-vis plastique or			3
<i>Prix total du modèle avec les options : 598 € — donné à titre indicatif, sans obligation d'achat des options.</i>			
CE TOMBEAU 1,60 m — pin massif, vernis clair	448		
Option : Capiton satin uni rose ou ciel			21
Option : 6 cache-vis plastique or			3
<i>Prix total du modèle avec les options : 472 € — donné à titre indicatif, sans obligation d'achat des options.</i>			
CE TRAPÈZE 0,60 m — pin massif, vernis clair	503		
Option : Capiton AMBRE blanc			21
Option : 6 cache-vis plastique or			3
<i>Prix total du modèle avec les options : 527 € — donné à titre indicatif, sans obligation d'achat des options.</i>			
CE TRAPÈZE 0,80 m — pin massif, vernis clair	562		
Option : Capiton AMBRE blanc			21
Option : 6 cache-vis plastique or			3
<i>Prix total du modèle avec les options : 586 € — donné à titre indicatif, sans obligation d'achat des options.</i>			
CE TRAPÈZE 1,00 m — pin massif, vernis clair	619		
Option : Capiton AMBRE blanc			21
Option : 6 cache-vis plastique or			3
<i>Prix total du modèle avec les options : 643 € — donné à titre indicatif, sans obligation d'achat des options.</i>			

3. CERCUEIL ET ACCESSOIRES	Prestations obligatoires (€ TTC)	Prestations non réglementairement obligatoires mais pouvant le devenir selon les circonstances (€ TTC)	Prestations non obligatoires (€ TTC)
CE TRAPÈZE 1,30 m — pin massif, vernis clair	669		
Option : Capiton AMBRE blanc			21
Option : 6 cache-vis plastique or			3
<i>Prix total du modèle avec les options : 693 € — donné à titre indicatif, sans obligation d'achat des options.</i>			
CERCUEIL FŒTUS 0,50 m — pin massif, vernis clair	180		
Option : Capiton AMBRE blanc			3
<i>Prix total du modèle avec l'option : 183 € — donné à titre indicatif, sans obligation d'achat de l'option.</i>			
CERCUEIL FŒTUS 0,50 m — pin blanc massif, laqué blanc	180		
Option : Capiton AMBRE blanc			3
<i>Prix total du modèle avec l'option : 183 € — donné à titre indicatif, sans obligation d'achat de l'option.</i>			
Croix et emblèmes			
Croix Aster laiton — inhumation			174
Rose bois — crémation / inhumation			152
Gerbe de blé zamak vieux bronze — inhumation			132
Épi de blé bois — crémation / inhumation			120
Rose rouge zamak or — inhumation			100
Croix Lotus laiton — inhumation			85
Croix stylisée zamak vieux bronze — inhumation			72
Branche de rosier ABS vieux bronze — inhumation			67
Croix bois sans Christ, brun — crémation / inhumation			64
Croix bois sans Christ, merisier — crémation / inhumation			64
Croix zamak nickel brillant — inhumation			64
Rose plastique or — crémation / inhumation			64
Croix sans Christ zamak vieux bronze — inhumation			53
Croix sans Christ zamak nickel brillant — inhumation			53
Croix zamak vieux bronze — inhumation			53
Branche de rosier zamak vieux bronze — inhumation			51
Capitons			
ARANIA			444
VABULA			368
MELISSE			304
NATURA			248
CYBIL			195
CAPELLE			164
CARINA			129
MANES			85
ACCES			66
Autres accessoires			
Aménagement du cercueil			72

4. MISE EN BIÈRE ET FERMETURE DU CERCUEIL	Prestations obligatoires (€ TTC)	Prestations non réglementairement obligatoires mais pouvant le devenir selon les circonstances (€ TTC)	Prestations non obligatoires (€ TTC)
Mise en bière et fermeture du cercueil			139
Véhicule et son conducteur			153
Pose des scellés par l'entreprise			27
<i>La vacation de police due lorsque la fermeture du cercueil est placée sous surveillance figure à la rubrique 8 (frais avancés).</i>			

5. TRANSPORT DU DÉFUNT APRÈS MISE EN BIÈRE	Prestations obligatoires (€ TTC)	Prestations non réglementairement obligatoires mais pouvant le devenir selon les circonstances (€ TTC)	Prestations non obligatoires (€ TTC)
Corbillard et son conducteur			255
<i>Le transport du corps avant et après mise en bière est réalisé en fonction des circonstances et de vos choix. Dans tous les cas, il doit être opéré par un véhicule funéraire conforme aux prescriptions techniques prévues par la réglementation.</i>			
Kilométrage au-delà de 50 km (par km)			1
Véhicule pour réception d'une urne			101
Frais de transport (hôtel, restaurant...)			Sur devis
Correspondant (prestataire extérieur)			Sur devis

6. CÉRÉMONIE FUNÉRAIRE	Prestations obligatoires (€ TTC)	Prestations non réglementairement obligatoires mais pouvant le devenir selon les circonstances (€ TTC)	Prestations non obligatoires (€ TTC)
Porteur (par personne)			132
Maître de cérémonie			179
Registre de condoléances			46
Papier de famille (sans supplément)			Offert
Coffret à cartes (sans supplément)			Offert
Boîte à dons (sans supplément)			Offert

7A. INHUMATION	Prestations obligatoires (€ TTC)	Prestations non réglementairement obligatoires mais pouvant le devenir selon les circonstances (€ TTC)	Prestations non obligatoires (€ TTC)
Personnel pour l'inhumation — porteur (par personne)	132		
Creusement et comblement de la fosse (1 place, 1,50 m de profondeur, moyens mécaniques)	767		
Ouverture et fermeture du caveau (sans monument)	461		
<i>Si vous optez pour une inhumation, sont obligatoires : le personnel pour l'inhumation et, selon la sépulture, le creusement et le comblement de la fosse (pleine terre) ou l'ouverture et la fermeture du caveau.</i>			
Pose d'un monument, travaux de marbrerie (un monument simple 2 m × 1 m)			492
<i>Les taxes et redevances communales figurent à la rubrique 8.</i>			

7B. CRÉMATION	Prestations obligatoires (€ TTC)	Prestations non réglementairement obligatoires mais pouvant le devenir selon les circonstances (€ TTC)	Prestations non obligatoires (€ TTC)
Personnel pour la crémation — porteur (par personne)	132		
Urne cinéraire avec plaque d'identité — modèles disponibles			
Urne cinéraire — granit	275		
Urne cinéraire — biodégradable	250		
Urne cinéraire — porcelaine	210		
Urne cinéraire — laiton	190		
Urne cinéraire — céramique	175		
Urne cinéraire — résine	140		
Urne cinéraire — métal	95		
Urne cinéraire enfant	95		
Urne cinéraire — carton	60		
Destination des cendres (prestations associées)			
Scellement de l'urne sur un monument / inhumation de l'urne	158		
Dispersion des cendres au jardin du souvenir par l'opérateur	165		

7B. CRÉMATION	Prestations obligatoires (€ TTC)	Prestations non réglementairement obligatoires mais pouvant le devenir selon les circonstances (€ TTC)	Prestations non obligatoires (€ TTC)
Dépôt de l'urne (columbarium, cavurne) et recueillement	158		
<i>Si vous optez pour une crémation, sont obligatoires : le personnel pour la crémation, la fourniture de l'urne avec la plaque et la prestation associée correspondant à la destination des cendres que vous choisissez (scellement, dépôt en columbarium, inhumation sinon dispersion) ; une seule de ces trois prestations est due. Les cendres sont soit conservées dans l'urne inhumée, scellée sur un monument ou déposée en columbarium, soit dispersées (art. L. 2223-18-2 CGCT). La dispersion des cendres en pleine nature par la famille est libre et gratuite, mais doit être déclarée auprès de la mairie de la commune du lieu de naissance du défunt ; seule la dispersion réalisée par un opérateur funéraire habilité peut être facturée. La redevance de crémation figure à la rubrique 8.</i>			

Sommes dues à des tiers (commune, crématorium), réglées par l'entreprise au nom et pour le compte de la famille. Elles sont portées au devis séparément de nos prestations, pour leur montant exact ou, s'il n'est pas encore connu, pour un montant estimé signalé comme tel, et refacturées sans majoration, sur justificatif.

8. FRAIS AVANCÉS POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE	Prestations obligatoires (€ TTC)	Prestations non réglementairement obligatoires mais pouvant le devenir selon les circonstances (€ TTC)	Prestations non obligatoires (€ TTC)
Vacation de police (surveillance de la fermeture du cercueil — art. L. 2213-14 CGCT)	Fixé par la commune (20 à 25 €)		
<i>Due en cas de crémation, ou lorsque le corps est transporté hors de la commune de décès ou de dépôt en l'absence d'un membre de la famille ; son montant est fixé par la commune entre 20 et 25 € (art. L. 2213-15 CGCT).</i>			
Redevance de crémation	Fixée par le crématorium		
<i>Due en cas de crémation, lorsque le gestionnaire du crématorium en prévoit une.</i>			
Taxes et redevances communales (concession, inhumation)			Fixées par la commune
<i>Dues lorsque la commune en prévoit ; montant fixé par délibération municipale.</i>			

Le présent document est mis à la libre disposition des familles dans chacun de nos établissements et publié sur notre site internet. Prix TTC exprimés en euros ; TVA applicable selon la nature de la prestation.

MARBRERIE — Tarifs TTC applicables à compter du 1er octobre 2026

MARBRERIE — CONCESSION PLEINE TERRE	Prestations obligatoires (€ TTC)	Prestations non réglementairement obligatoires mais pouvant le devenir selon les circonstances (€ TTC)	Prestations non obligatoires (€ TTC)
2 places (2 m de profondeur) avec moyens mécaniques			1 175
À partir de 3 places avec moyens mécaniques			1 459
Évacuation de la terre fosse 1 place			77
Évacuation de la terre fosse 2 places			142
Creusement fosse 1 place à la main			848
Creusement fosse 2 places à la main			1 226
Creusement en terrain difficile, tarif à l'heure			53
Creusement fosse pour inhumation urne			252
Remblaiement sable fosse 1 place			102
Remblaiement sable fosse 2 places			152
<i>Creusement et comblement d'une fosse de 1 place (1,50 m de profondeur, moyens mécaniques) : voir rubrique 7A. Si vous optez pour une inhumation, sont obligatoires : le personnel pour l'inhumation et, selon la sépulture, le creusement et le comblement de la fosse (pleine terre) ou l'ouverture et la fermeture du caveau.</i>			

MARBRERIE — CONSTRUCTION D'UN CAVEAU	Prestations obligatoires (€ TTC)	Prestations non réglementairement obligatoires mais pouvant le devenir selon les circonstances (€ TTC)	Prestations non obligatoires (€ TTC)
1 place sans passe-pied			1 276
1 place avec passe-pied			1 624
2 places superposées sans passe-pied			1 726
2 places superposées avec passe-pied			1 992
1 semelle béton 240 × 140 évidée			252
2 places juxtaposées sans passe-pied			1 624
2 places juxtaposées avec passe-pied			1 940
3 places			2 352
4 places			2 672
1 cavurne			347
1 caveautin enfant			499
1 semelle joue 240 × 140 × 30, terrain en pente			349
Caveau 4 places (2X2) cloisonné avec passe-pied			3 089
Creusement en terrain difficile			Sur devis

MARBRERIE — OUVERTURE ET FERMETURE DE CAVEAU	Prestations obligatoires (€ TTC)	Prestations non réglementairement obligatoires mais pouvant le devenir selon les circonstances (€ TTC)	Prestations non obligatoires (€ TTC)
Avec monument simple			635
Porte enterrée + creusement (+ de 300 € si terrain difficile)			452
Porte surélevée + porte granite			452
Dépose et repose du monument			767
Dépose et repose monument double			865
Dépose et repose d'une tombale			600
Déplacement du personnel avec matériel			100
Ouverture cave urne + dépose d'un monument cinéraire			487
<i>Ouverture et fermeture du caveau sans monument : voir rubrique 7A.</i>			

MARBRERIE — AUTRES PRESTATIONS	Prestations obligatoires (€ TTC)	Prestations non réglementairement obligatoires mais pouvant le devenir selon les circonstances (€ TTC)	Prestations non obligatoires (€ TTC)
Dépose et repose d'une stèle			192
Dépose et repose d'une plaque de columbarium			142

MARBRERIE — AUTRES PRESTATIONS	Prestations obligatoires (€ TTC)	Prestations non réglementairement obligatoires mais pouvant le devenir selon les circonstances (€ TTC)	Prestations non obligatoires (€ TTC)
Casse et évacuation d'un monument avec semelle			507
<i>Scellement de l'urne sur un monument / inhumation de l'urne : voir rubrique 7B (en cas de crémation, une seule des prestations associées à la destination des cendres est due : scellement, dépôt en columbarium, inhumation sinon dispersion).</i>			
Gravure sablée : dorée : caractère			12
Re dorure d'une inscription existante / caractère			9
Gravure à la main			Sur devis
Forfait déplacement graveur			50
Jeu de dalle de fermeture			106
Jeu de traverse de pose en ciment			98
Photo porcelaine 11 × 15 couleur			235
Photo porcelaine 11 × 15 noir et blanc			215
Photo porcelaine 9 × 12 couleur			178
Photo porcelaine 9 × 12 noir et blanc			143
Photo porcelaine 7 × 9 couleur			125
Photo porcelaine 7 × 9 noir et blanc			114
Photo porcelaine 6 × 8 couleur			105
Photo porcelaine 6 × 8 noir et blanc			84
Entretien sépulture lavage			162
Entretien sépulture lavage, lustrage granit et réfection des joints			297
Entretien sépulture granito			216
Entretien sépulture granito et réfection des joints			287
Travaux divers			Sur devis
Fleurissement une composition			15
<i>Correspondant (prestataire extérieur) : voir rubriques 2 et 5.</i>			

MARBRERIE — MONUMENT	Prestations obligatoires (€ TTC)	Prestations non réglementairement obligatoires mais pouvant le devenir selon les circonstances (€ TTC)	Prestations non obligatoires (€ TTC)
Monument (dépendant du type de granit, de sa forme et de sa provenance)			Sur devis
Pose d'un monument double			692
Pose d'une semelle ou placage granit			252
Pose d'un monument cinéraire			252
Tombale béton			272
Pose d'une stèle			152
<i>Pose d'un monument simple : voir rubrique 7A.</i>			

MARBRERIE — AUTRES PRESTATIONS LIÉES À L'EXHUMATION	Prestations obligatoires (€ TTC)	Prestations non réglementairement obligatoires mais pouvant le devenir selon les circonstances (€ TTC)	Prestations non obligatoires (€ TTC)
Exhumation (avec équipement marbrier)			281
Reliquaire			146
Housse de transport d'exhumation			137
Croix de remarque			171
Pompage d'eau avec camion			Sur devis
Pompage d'eau			76

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

I. Commande

En vertu des articles R. 2223-24 à R. 2223-30 du code général des collectivités territoriales, un devis gratuit, détaillé, daté et chiffré sera présenté à la clientèle en faisant apparaître, pour chaque prestation ou fourniture, la nature et le prix TTC ainsi que le montant total du devis TTC. Il ne pourra être exigé aucun commencement d'exécution à une commande non acceptée et signée. En cas de commande téléphonique émanant d'un professionnel agréé agissant pour le compte de la famille, l'acceptation ou la signature de la commande devront se faire par écrit et au besoin par télécopie. Si cette commande téléphonique émane de la famille elle-même domiciliée à distance ou dans l'impossibilité momentanée de se déplacer, elle devra de la même façon se faire par écrit et au besoin par télécopie. Cette régularisation, sauf circonstances exceptionnelles, reste indispensable. Les tarifs figurant sur le devis ne sont valables que durant 30 jours à partir de la date à laquelle le devis a été établi. Fournitures ou prestations prévisibles lors de l'élaboration du devis mais non chiffrables exactement en raison de la nature de l'opération (ex : exhumation : fourniture d'un ou plusieurs reliquaires, avis d'obsèques dans les journaux, vacations de police...) : en accord avec le client, l'entreprise portera sur le devis/commande un montant prévisionnel des fournitures et/ou prestations qui ne pourraient être exactement déterminées. Ce montant sera ajusté en plus ou en moins lors de la facturation définitive.

II. Exécution par l'entreprise

Les horaires : L'entreprise prendra toutes les dispositions pour que soient respectés au mieux les horaires fixés pour les différentes phases d'obsèques. L'attention de la famille est toutefois attirée sur le fait que les horaires sont donnés à titre indicatif dans la mesure où le respect des horaires prévus est lié à de nombreuses contraintes extérieures (conditions atmosphériques, conditions de la circulation automobile, intervention des tiers participant aux convois, commissaires de police, etc.). En cas de retard significatif présumé, quelle qu'en soit la cause, la famille sera prévenue par tout moyen à notre disposition.

Le cercueil : Les cercueils proposés au choix de la famille comporteront obligatoirement quatre poignées, une cuvette étanche et une plaque d'identité. L'attention est attirée sur le fait que l'état des cercueils est susceptible de subir des modifications liées notamment à l'état du sous-sol du cimetière tant pour les inhumations en pleine terre que celles réalisées en caveau et aucune garantie ne saurait être donnée sur les altérations possibles du cercueil inhumé.

La mise en bière : La société n'est pas responsable des bijoux ou de tous objets qui ne seraient pas retirés préalablement à la mise en bière.

La crémation : À l'occasion d'une crémation, la société ne sera aucunement responsable des dommages pouvant être causés au cas où n'auraient pas, le cas échéant, été retirés avant l'opération les stimulateurs cardiaques, prothèses renfermant des radioéléments artificiels ou tous appareils fonctionnant au moyen de piles éventuellement portés par le défunt. Ces appareils peuvent en effet causer des dommages aux installations techniques.

Travaux de cimetière : La commande d'obsèques peut impliquer la réalisation de travaux à effectuer dans le cimetière en cas d'inhumation, et portant suivant accord du client sur : le creusement et le comblement de la tombe ou l'ouverture et la fermeture d'un caveau ou le démontage et le remontage d'un monument, etc. Dans le cas où notre responsabilité serait mise en cause, notre garantie est limitée à la réfection des travaux défectueux, à l'exclusion de tous dommages-intérêts. Toutefois ne donnent pas lieu à garantie : les vices apparents dont l'acheteur a pu se convaincre lui-même, l'étanchéité des caveaux, les dommages causés par la force majeure ou le fait de tiers.

Monument : Le délai de pose d'un monument est de 8 mois maximum à compter de la date de la commande. En cas de retard supérieur à sept jours par rapport à la date prévue, l'acheteur pourra alors annuler sa commande par lettre recommandée à notre siège social uniquement, les acomptes déjà versés lui seront restitués. Si aucune mention de la difficulté d'accès d'une concession (chemin étroit, machines interdites, terrain en pente, etc.) dans le cimetière dans lequel doivent avoir lieu les travaux de construction d'un caveau ou de pose d'un monument n'est faite par le client lors de la commande, une majoration de 15 % du prix TTC (monument et pose) sera appliquée. Un monument s'entretient régulièrement. Une vérification annuelle s'impose. Nous tenons à votre disposition des contrats d'entretien dont nous pouvons voir ensemble les modalités. Notre responsabilité ne pourra être engagée que si la construction est affectée d'un vice compromettant sa solidité ou la rendant impropre à sa destination. L'étanchéité des caveaux et des cavurnes n'est pas garantie. La présence d'eau ou d'humidité dans un caveau ou une cavurne ne pourra donc pas donner lieu à la résiliation de la commande ni à une réduction de prix. Ainsi, ne sont pas couverts par notre garantie : l'étanchéité des caveaux, les travaux exécutés sur les inter-tombes avec la tolérance des communes, les taches ou auréoles provoquées par les attributs décoratifs, les rayures provoquées par les produits d'entretien impropres ; l'altération prématurée du poli de la dorure, et les affaississements de monument sur concession pleine terre quand le sous-sol du cimetière a été exploité avant son affectation. Nous ne sommes pas responsables des dégâts occasionnés par des tiers, la gelée, le salpêtre ou toute autre cause liée à la réaction des conditions atmosphériques sur les matériaux. Concernant les matériaux mis en œuvre, notre garantie est limitée comme suit : matériaux naturels : les échantillons définissent le matériau quant à sa provenance et à sa tonalité générale, mais n'impliquent pas d'identité de couleur, de cristallisation, de veinage, de dessin avec le matériau utilisé pour l'exécution de la commande. De même, le granit et le marbre étant des pierres naturelles, il arrive parfois qu'il y ait des différences de couleurs sur un même monument. Les trous de vers, veines cristallines, verreries, géodes, flammes, pointes de rouille, crapauds ne peuvent donner lieu à résiliation du marché ni refus de la marchandise ni réduction de prix. Les marbres et granits sont travaillés et consolidés selon les règles de l'art avec les masticages, doublures et agrafages que leur nature et conformation exigent. Étant tributaire de leur entretien, le brillant des matériaux artificiels est exclu de notre garantie. Quel que soit le matériau employé, nous ne garantissons pas l'exactitude des mesures indiquées pour les différentes pièces du monument ainsi que pour l'appareillage qui n'est absolument pas fixe. Il est entendu que les cotes données au soubassement seront respectées.

III. Réception des travaux de cimetière

Après complète exécution des travaux, il sera procédé à leur réception soit expresse par la signature d'un procès-verbal sans réserve visé par le client, soit tacite et sans réserve dès lors que les circonstances permettent de caractériser l'acceptation non équivoque du client et ce notamment par le paiement intégral des prestations ou la prise de possession de l'ouvrage.

La date de réception expresse ou tacite constitue le point de départ des garanties légales, notamment de parfait achèvement, biennale et décennale. Aucune garantie ne sera accordée en cas de vice apparent lors de la réception. Notre garantie s'étend à la réfection des travaux défectueux.

IV. Exécution par les tiers

L'organisation d'obsèques exige, dans la plupart des cas, l'intervention de tiers (marbrier, culte, personnel communal aux cimetières, etc.). En ce qui concerne certains tiers (exemple : marbrier), il peut y avoir un choix à opérer entre divers prestataires de service. La famille peut, à sa convenance, mandater la Société pour faire ce choix, ou désigner elle-même le tiers dont elle souhaite l'intervention. La Société ne peut être tenue pour responsable des retards, erreurs ou fautes techniques commis dans l'exécution de leurs tâches par les tiers intervenant dans les obsèques. La Société mettra tout en œuvre pour la bonne exécution des prestations et fournitures qui lui sont commandées.

Soins de thanatopraxie : Malgré une grande fiabilité des soins de conservation, l'état de certains corps (soins tardifs, tissus, gaz, etc.) ne permet pas toujours un succès total de l'intervention. Dans ces conditions, l'entreprise ne peut en être tenue pour responsable. Les marchandises fournies pour les inhumations et en particulier les cercueils proviennent directement des fabricants et sont garanties jusqu'à l'inhumation. D'une sépulture à l'autre, le même cercueil peut se dégrader très rapidement (humidité, densité du sol ou des gaz, développement bactérien, etc.). C'est pourquoi l'entreprise dégage sa responsabilité sur l'état des cercueils et des accessoires, lors d'une éventuelle exhumation, quel que soit le délai écoulé depuis l'inhumation. Tous les objets personnels, en particulier les bijoux, doivent être prélevés sur le corps du défunt avant toute intervention de notre personnel. Aucune réclamation ou réparation ne serait consentie si cette consigne n'était pas respectée.

V. Conditions de paiement

Les frais d'obsèques sont payables à réception de facture, avec, à la signature de la commande, un acompte de 40 % du montant TTC de la commande. Le client doit aussi fournir un chèque de caution représentant la différence entre l'acompte et le solde de la facture. La Société peut se charger d'obtenir un règlement partiel ou total de la facture par prélèvement sur les comptes financiers de la personne décédée. Le paiement des frais d'obsèques par notaire n'est pas accepté. Les frais d'obsèques sont payables à la commande lorsqu'il y a un rapatriement de corps de l'étranger ou lorsqu'un corps part à l'étranger. Lors de la vente d'un monument et/ou d'un caveau, il est demandé un acompte de 50 % minimum du montant TTC de la commande, ce montant incluant les frais de tiers, et un chèque de caution représentant la différence entre l'acompte et le montant total de la facture, qui sera encaissé à la fin des travaux. Les travaux de cimetière et d'exhumation sont toujours chiffrés sous réserve de fournitures ou travaux supplémentaires non prévisibles à la date d'établissement du devis. Le devis et le bon de commande sont calculés avec les taux de TVA en vigueur le jour de la signature. Au jour de la facturation, les taux appliqués seront ceux légalement en cours.

VI. Intérêts de retard

Le défaut de paiement à réception de la facture fera l'objet d'une mise en demeure adressée en recommandé avec accusé de réception. Toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit des intérêts de retard équivalents au triple du taux d'intérêts légal de l'année en cours (ou au taux d'intérêts appliqué par la banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de 10 points de pourcentage). En cas d'impayé, un tribunal pourra mettre à votre charge des frais de recouvrement.

VII. Responsabilité de l'entreprise

L'entreprise garantit, conformément aux dispositions légales et sans paiement complémentaire, le client contre tout défaut de conformité ou vice caché, provenant d'un défaut de conception ou de réalisation des services commandés. L'étendue de la responsabilité de l'entreprise est dépendante de la nature du désordre rencontré.

La responsabilité de l'entreprise ne peut en aucun cas être engagée pour une quelconque non-exécution de ses obligations en cas de force majeure. Seront assimilés à la force majeure la grève totale ou partielle, le lock-out, l'incendie, la destruction de locaux ou de matériels et les réquisitions de l'autorité publique. L'entreprise ne pourra en aucun cas répondre d'une éventuelle responsabilité de n'avoir pas fourni ou vendu un service ou un matériel non imposé par la réglementation en vigueur.

VIII. Annulation de commande

Concernant la partie des frais propre à l'entreprise, toute annulation de commande, quelle qu'en soit la cause, sera supportée par le signataire du bon de commande, à savoir : 50 % du montant si l'annulation survient 36 heures précédant les obsèques ; 100 % du montant si l'annulation survient 24 heures précédant les obsèques. Concernant les frais de tiers (en TTC), ils seront supportés intégralement par le signataire du bon de commande.

IX. Clause de réserve de propriété

L'acheteur ne deviendra propriétaire des marchandises livrées que lorsque le prix de celles-ci aura été intégralement payé conformément aux dispositions de la loi n° 80-335 du 12 mai 1980.

X. Médiation de la consommation

Conformément aux articles L. 611-1 et suivants et R. 612-1 et suivants du code de la consommation, pour tout litige de nature contractuelle portant sur l'exécution du contrat de vente et/ou la prestation de services n'ayant pu être résolu dans le cadre d'une réclamation préalablement introduite auprès de notre service client, le consommateur pourra recourir gratuitement à la médiation. Il contactera l'ANM CONSOMMATION soit par courrier en écrivant au 2 rue de Colmar, 94300 Vincennes (en précisant obligatoirement, en sus de ses propres coordonnées, son numéro de téléphone et son adresse électronique), soit sur son site en remplissant le formulaire de saisine en ligne à l'adresse suivante : <https://www.anmconso.com>. Pour plus d'informations, le consommateur peut contacter l'ANM CONSOMMATION par téléphone au 01 58 64 00 05, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h. Le site internet www.economie.gouv.fr/mediation-conso comporte également toutes informations utiles en cas de litige transfrontalier.

XI. Informatique et libertés — données personnelles

1. Responsable du traitement. Le responsable du traitement est la société Centre Funéraire Leylaverne, SAS au capital de 51 000 €, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Niort sous le numéro 389 136 524, ayant son siège ZA de la Croix Camus, rue Gutenberg, 79100 Sainte-Verge. La société Centre Funéraire Leylaverne est représentée par SPV MUNEÀ 86 79. Le responsable du traitement peut être contacté par courrier à l'adresse ZA de la Croix Camus, rue Gutenberg, 79100 Sainte-Verge ; par téléphone au 05 49 96 37 37 ; par courriel à v.alleman@cfleylaverne.com.

2. Finalités du traitement. L'Entreprise recueille les données du Client aux fins, en premier lieu, d'exercer les prestations objet du contrat formé par les CGV et le bon de commande signé par le Client ainsi que pour proposer au Client des services complémentaires au Contrat. À cette fin, les données fournies par le Client sont susceptibles d'être communiquées aux employés de l'Entreprise et aux prestataires et sous-traitants de l'Entreprise, dans la limite de ce qui est nécessaire à l'exécution des prestations.

3. Catégories de données concernées. Les données recueillies par l'Entreprise sont l'ensemble des données nécessaires à l'exécution des prestations objet du contrat conclu entre l'Entreprise et le Client : données relatives à l'identité du Client, à ses coordonnées et à son lien avec le défunt, données relatives à l'organisation des obsèques.

4. Durée de conservation. Les coordonnées du Client sont, sauf exercice par le Client de son droit d'opposition, conservées pendant toute la durée de la relation commerciale, puis pendant 10 ans à compter de la fin de la relation. En cas de contrat conclu électroniquement, le contrat est archivé par l'Entreprise pendant une durée de 10 ans, conformément aux dispositions de l'article L. 213-1 du code de la consommation.

5. Droits d'accès, de rectification et d'effacement, droit d'opposition, droit à la portabilité. Conformément aux dispositions en vigueur, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant. Il dispose également d'un droit à la portabilité et d'un droit d'opposition à l'emploi de ses données. L'exercice de ces droits s'effectue par courriel à l'adresse suivante : v.alleman@cfleylaverne.com.

6. Réclamations. En cas de réclamation concernant le traitement de ses données à caractère personnel, le Client est invité à contacter l'Entreprise à l'adresse suivante : v.alleman@cfleylaverne.com. Le Client peut également saisir la CNIL à tout moment.